



Life is communication !

LAPPERRE VOUS DONNE LA POSSIBILITÉ DE SOUSCRIRE LE :

"Contrat Lapperre tous risques" appareils auditifs



Pourquoi un "Contrat Lapperre tous risques" appareils auditifs ?

Lapperre prend à sa charge, depuis 2003, pendant 5 ans, les frais relatifs aux réparations de tous les appareils auditifs Lapperre (de plus de € 500) vendus en Belgique dans son propre réseau de distribution.

Lapperre a décidé d'étendre ses services en vous proposant une autre couverture, protégeant les systèmes auditifs contre tous sinistres.

■ **Qui s'engage ?**

Lapperre s'engage à réparer ou remplacer l'appareillage sinistré pour autant que les conditions d'application du "Contrat Lapperre tous risques" aient été respectées.

■ **Pour quoi ?**

Le "Contrat Lapperre tous risques" couvre les systèmes auditifs fournis dans le réseau Lapperre à partir du 1er janvier 2004.

■ **Pour quelle durée ?**

Pour une durée non renouvelable de 5 ans pour les adultes et de 3 ans pour les enfants de moins de 12 ans. Celle-ci commence à la signature du bon de commande de l'appareillage et du paiement de la prime d'assurance.

■ **Que couvre le "Contrat Lapperre tous risques" ?**

- Appareils auditifs neufs (intras et contours)
- Télécommandes
- Système FM
- Pièces d'oreille, cordons, coudes mais uniquement dans le cadre d'un ensemble de dommages.

■ **Quels sont les sinistres couverts ?**

- Bris accidentel
- Dégâts du fait des animaux
- Accident fortuit (chute, introduction de corps étrangers, choc, contact avec des liquides)
- Perte (*)
- Vol (*)

** A déclarer dans les 24 h à la police et les 72 h à Lapperre et joindre le procès verbal des autorités verbalisantes*





■ Quelles sont les exclusions ?

- La période d'essai de l'appareil
- Les implants cochléaires
- Les appareils réparés ailleurs que chez Lapperre
- La faute intentionnelle
- Les fausses déclarations
- L'usure normale de l'appareil
- Les dommages esthétiques n'empêchant pas le fonctionnement normal de l'appareil
- Une utilisation non conforme

■ Que coûte le "Contrat Lapperre tous risques" ?

- Le principe de souscription repose sur un montant unique par appareil
- Adulte (+ 12 ans) : 100 € (5 ans)
- Enfant (- 12 ans) : 70 € (3 ans)
- FM par unité : 50 € (5 ans)

■ Quand souscrire ?

En même temps que le bon de commande de votre appareillage, vous signez le document de souscription (bulletin d'adhésion). Ce document est annexé au bon de commande des appareils auditifs. La prime sera ajoutée à la facture comme un article supplémentaire. Le "Contrat Lapperre tous risques" prend cours à la date de signature du bon de commande une fois la prime payée.

■ Quelle est votre participation ?

A chaque sinistre, une participation par appareil sera demandée comme suit :

- 125 € pour les appareils de type Quality, les systèmes FM et les télécommandes (*)
- 250 € pour les appareils de type Performance
- 375 € pour les appareils de type Excellence

() Si la télécommande est perdue simultanément avec l'appareil, seule la participation de l'appareil sera appliquée.*

■ Que faire en cas de sinistre partiel ?

Adressez-vous à votre audicien Lapperre qui vous aidera à compléter la déclaration de sinistre. Elle sera retournée par l'audiciens avec l'appareil pour devis de réparation. Celui-ci sera réparé contre le paiement de votre participation.

■ Que faire en cas de sinistre total ?

Adressez-vous à votre audicien Lapperre qui vous aidera à compléter la déclaration de sinistre. En cas de perte ou vol vous remettrez le procès verbal des autorités verbalisantes. La déclaration de sinistre sera retournée par l'audiciens (éventuellement avec l'appareil pour devis). L'appareil irréparable ou ayant disparu sera, après accord de Lapperre, remplacé par un nouvel appareil identique ou équivalent contre le paiement de votre participation. La fourniture d'un appareil de remplacement n'entraîne aucune prolongation de la durée de la garantie ou du "Contrat Lapperre tous risques" de l'appareil sinistré.

- [POUR TOUTES QUESTIONS SUPPLÉMENTAIRES ADRESSEZ VOUS À VOTRE AUDICIEN LAPPERRE OU CONTACTEZ LE CUSTOMER SERVICE AU 02/700 77 20 OU VIA \[INFO@LAPPERRE.BE\]\(mailto:INFO@LAPPERRE.BE\)](#)